

la naïve opinion d'un nouveau député, mais il me semble que cela est parfaitement contradictoire et qu'il importe—et c'est peut-être faire preuve d'outrecuidance pour un nouveau député de le proposer—de poursuivre le travail législatif dont nous avons hérité. Comme le député de Red-Deer (M. Thompson) l'a signalé à la Chambre cet après-midi, on peut difficilement reprocher au gouvernement d'avoir négligé de prendre l'initiative au sujet des questions de principe, lorsque les honorables vis-à-vis ne veulent pas permettre au gouvernement d'entamer l'étude de ces questions. Nous savons que le programme législatif est prêt.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dirais au député qu'il s'écarte de la résolution dont la Chambre est saisie et dont nous devrions maintenant discuter. Je l'inviterais à revenir à la substance de cette motion.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député d'expliquer avec plus de précision ce qu'il a à l'esprit?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député qui a la parole n'a pas manifesté l'intention de se faire poser une question à ce moment-ci.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'accepterais la question.

L'hon. M. Pepin: Merci. Certaines des observations du député au sujet de la pollution m'ont bien intéressé car cette question me préoccupe certainement. Il a dit qu'on pourrait très clairement définir la juridiction du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en ce domaine. Il a dit cela, je crois. Voudrait-il préciser? Cela m'inquiète quelque peu.

M. Faulkner: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Je voulais dire qu'il est nécessaire, avant de prendre une décision, d'établir de façon nette et précise de quel pouvoir législatif relève le domaine de la pollution. A mon avis, les opinions de onze chefs de gouvernement ne constituent pas le meilleur moyen de résoudre ces problèmes dans l'immédiat, et c'est exactement ce que nous cherchons à faire en ce moment. Le point principal de ma thèse, c'est que les demandes de mesures législatives dont notre Chambre fait l'objet sont tellement grandes que nous devons nous assurer nettement qui détient tel pouvoir et qui a juridiction dans tel domaine. Cela est également vrai au niveau provincial. La motion à l'étude ne nous permet guère d'arriver au but qui me semble un élément indispensable à la survivance de notre régime fédéral.

[M. Faulkner.]

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, j'ai un commentaire ou deux à faire au sujet de cette motion. Je tiens d'abord à dire que j'approuve de tout cœur les remarques tout à fait sensées et intelligentes de mon préopinant, sauf celle qu'il vient de faire, où il ne semble pas faire preuve de son jugement habituel. Il lui est arrivé plus d'une fois de s'égarer, car il occupe toujours un siège de l'autre côté de la Chambre.

Je tiens à m'exprimer avec conviction car je sais, comme représentant de la plus petite province du pays, que nous avons participé parfois à des conférences fédérales-provinciales qui s'efforçaient de décharger une bonne partie de la responsabilité et des décisions sur le compte d'une nouvelle institution. On a dit, au début de la présente législature, que nous avions eu, l'an dernier, au moins 130 conférences fédérales-provinciales. Pour une petite province comme l'Île du Prince-Édouard, il est presque ou absolument impossible d'essayer d'instituer un nouveau programme dans le domaine du bien-être, du développement communautaire ou peut-être même de l'éducation. Il est difficile d'établir dans notre province des programmes de ce genre, pouvant être mis sur le même pied que ceux d'une province comme l'Ontario, par exemple.

Je dis que c'est impossible, parce que nous devons nous rendre compte, et cela est évident, qu'une petite province exige d'autres structures administratives qu'une province plus grande, si les deux doivent fonctionner efficacement. Nous avons été témoins d'une telle situation lors de conférences fédérales-provinciales, alors que la solution financière convenait parfaitement aux plus grandes provinces, tandis qu'elle était absolument inacceptable du point de vue financier à une province comme l'Île du Prince-Édouard. Dans bien des cas, cela est très préjudiciable.

● (6.40 p.m.)

Mais on avait supposé que la mise en œuvre de ces programmes pourrait produire des résultats qui ne se sont effectivement jamais concrétisés. Il m'importe donc beaucoup qu'on institue le plus tôt possible un organisme qui s'occuperait de ce problème. Il convient tout à fait, à mon sens, que cet organisme comprenne notamment les parlementaires canadiens, car, sauf erreur, les représentants des diverses circonscriptions du pays se sentent devenus bien inutiles depuis qu'ils ont été affectés, si j'ose dire, à des fonctions secondaires qui consistent à approuver des faits accomplis au sujet de problèmes dont on s'est accaparé, que l'on a tranchés et que, après réflexion, on soumet au Parlement avant de mettre les décisions en œuvre.